

République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE

N° 062 / CC/GEC



CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 13 JUIN 2024

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle sise à
Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	0554/110/REC-24 du 13/03/2024 (Continuation)	Donatien MAKPOTCHE	Juge d'instruction du 3 ^{ème} cabinet du TPI de Lokossa	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire	
2.	0358/066/REC-24 dub20/02/2024	Jules Robert QUENUM	Procureur de la République près le TPI d'Abomey-Calavi Juge d'instruction du 2 ^{ème} cabinet du TPI d'Abomey-Calavi	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	
3.	1195/187/REC-23 du 23/06/2023	Victor KOSSOU	Mairie d'Abomey- Calavi	Recours pour violation de l'article 22 de la Constitution	
4.	0223/040/REC-24 du 1 ^{er} /02/2024 (Continuation)	Antoine DJIWEDE	Juge des Libertés et de la Détention du TPI de Lokossa	Recours pour détention abusive et pour violation des articles 34 de la Constitution et 7 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	
5.	2289/332/REC-23 du 19/12/2023	Thomas ADJEVI	Procureur de la République près le TPI de Cotonou	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	



6.	1302/199/REC-23 du 10/07/2023	Brahima Dofougognon KONE	Président de la Commission de l'instruction de la CRIET Procureur spécial près la CRIET	Recours pour détention arbitraire, violation de droits humains et du droit d'être jugé dans un délai raisonnable	
----	----------------------------------	-----------------------------	--	--	--

Cotonou, le 07 JUIN 2024

Le Greffier en chef,




Sylvestre FARRA